

Communiqué de presse

Les adversaires à l'initiative pour un congé parental s'opposent à un progrès social, et sur la base d'arguments erronés

Genève, le 16.05.2023 - Les opposants à l'initiative «pour un congé parental maintenant» ont présenté ce matin leurs arguments. Cette coalition s'oppose à un véritable progrès social sur la base d'arguments factuellement erronés. Les co-initiants Manuelle Pernoud et Aurélien Barakat y répondent dans ce communiqué.

Par ailleurs, le Parti vert libéral genevois ainsi que le syndicat Syna vous invitent à leur conférence de presse de présentation du projet et des arguments en faveur du congé parental, le mardi 23 mai à 10h30.

En s'opposant à l'initiative «pour un congé parental maintenant», plusieurs partis de gauche et syndicats rejettent un progrès social, sans avoir d'alternative réaliste et immédiate à proposer. De plus, leur rejet de l'initiative se base sur des arguments factuellement erronés. Les co-initiants Manuelle Pernoud et Aurélien Barakat apportent ici une réponse factuelle à ces arguments :

Non, l'initiative pour un congé parental ne constitue pas un recul pour les droits des femmes

Manuelle Pernoud : «L'initiative garantit les droits acquis des femmes et offre de nouveaux avantages. L'initiative prévoit que les femmes puissent transférer deux semaines de leur congé au deuxième parent, mais uniquement en cas d'accord formel et mutuel. La possibilité pour une femme de reprendre le travail plus tôt après une naissance existe déjà aujourd'hui. Seulement, aujourd'hui, une femme qui reprend le travail avant la fin des 16 semaines de congé perd ses droits aux indemnités. Avec l'initiative, une femme qui souhaite reprendre le travail plus tôt pourra transférer deux semaines d'indemnités à son ou sa conjoint.e. A l'inverse, le transfert de deux semaines de congé parental pourra bénéficier à la mère. Nous faisons confiance aux couples pour s'organiser au mieux. Il ne s'agit aucunement d'une mise en danger du congé maternité, c'est argument des opposants est fallacieux.»

Si le congé parental ne sera que facultatif, c'est parce qu'il est légalement impossible de rendre un congé parental cantonal obligatoire

Aurélien Barakat : «Un congé parental cantonal ne peut pas être obligatoire. D'un point de vue légal, seule la Confédération peut imposer un congé parental obligatoire dès lors que cela relève du droit fédéral et un projet cantonal sur ce point serait vraisemblablement invalidé. Pour l'heure toutefois, les projets de congé parental sont bloqués au niveau fédéral, faute de majorité à Berne. C'est la raison pour laquelle les Vert libéraux souhaitent introduire un congé parental cantonal à Genève par le biais du mécanisme du financement qui lui relève de la compétence cantonale. Il n'existe ici aucune alternative juridique plausible, y compris pour les opposants à l'initiative, sauf attendre indéfiniment un projet fédéral.»

Non, l'initiative n'oublie pas les travailleuses et travailleurs indépendants

Manuelle Pernoud : «Les indépendants et indépendantes ne seront bien évidemment pas exclus de ce congé parental, de même qu'ils ou elles ne sont aujourd'hui pas exclus de l'assurance maternité. Aujourd'hui déjà, la Constitution ne prévoit rien pour les indépendants. Ceux-ci sont toutefois inclus dans l'assurance maternité. Il en ira de même pour l'assurance finançant le congé parental, à laquelle les indépendants seront pleinement intégrés. La précision de la contribution paritaire vise à garantir que l'effort financier viendra tant des employés que des employeurs lorsqu'une telle relation existe. »

Non, le mode de financement prévu n'ouvre pas la porte à une mise en danger du financement actuel de l'assurance maternité

Aurélien Barakat : «Ce congé parental sera financé par une assurance identique ou analogue à celle qui finance aujourd'hui les congés maternité, paternité et d'adoption. Le Conseil fédéral a clairement pris position en faveur d'une telle solution. Le Conseil d'État s'est engagé à trouver des solutions dans la loi d'application qui puissent convenir à toutes et tous. L'idée d'une APG cantonale qui fonctionnerait selon les mêmes principes a été mentionnée, mais une simple extension de l'assurance existante pourrait également être envisagée.»

Invitation à la conférence de presse

Le Parti Vert'libéral genevois et le syndicat Syna présenteront le projet de congé parental et leurs arguments lors d'une conférence de presse à laquelle vous êtes chaleureusement invités :

Conférence de presse - OUI au congé parental !

Mardi 23 mai à 10h30

Café du Grütli (rue du Général-Dufour 16, Genève)

Les co-initiants **Manuelle Pernoud**, membre du Comité directeur du Parti vert'libéral genevois, et **Aurélien Barakat**, vice-président du Parti vert'libéral genevois, ainsi que **Fabrice Chaperon**, responsable régional Genève du syndicat Syna et **Christophe Barman**, co-président de la Fédération suisse des entreprises, présenteront le projet, leurs arguments et répondront à toutes vos questions.

Inscription souhaitée à : ge@vertliberaux.ch

CONTACTS

Manuelle Pernoud, Co-initiante

+41 79 570 37 24 / manuelle.pernoud@bluewin.ch

Aurélien Barakat, Co-initiant

+41 79 459 07 26 / barakat.aurelien@gmail.com

Jonathan Keller, Secrétaire général

+41 79 917 14 85 / ge@vertliberaux.ch

